

10/2

4



LE  
TRAVAIL NATIONAL

---

L'INDUSTRIE LINIÈRE

DEVANT LE PAYS

PAR

AUGUSTE MAHIEU,

MANUFACTURIER,

Conseiller Général du Nord,

Maire d'Armentières,

Membre de la Chambre Consultative des Arts et Manufactures,

Membre du Comité Linier.



LILLE

IMPRIMERIE L. DANIEL.

1879.



Bib = 3689431-98502

Nitr 24 Ray 3



LE  
TRAVAIL NATIONAL

---

L'INDUSTRIE LINIÈRE

DEVANT LE PAYS

PAR

AUGUSTE MAHIEU,

MANUFACTURIER,

Membre de la Chambre Consultative, Membre du Comité Linier,  
Maître d'Armentières et Conseiller Général du Nord



LILLE  
IMPRIMERIE L. DANIEL.  
1879.

100 11 100



UNIVERSITÉ DE LILLE

UNIVERSITÉ DE LILLE

UNIVERSITÉ DE LILLE

UNIVERSITÉ DE LILLE

A MONSIEUR TIRARD,  
MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.

---

Armentières, le 31 mars 1879.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Les partisans du libre-échange absolu ont salué votre arrivée aux affaires d'unanimes applaudissements.

Ils oubliaient peut-être qu'un Ministre du gouvernement de la République n'est pas et ne peut jamais être l'homme d'un parti ou d'une secte.

Confiant dans la sollicitude que vous portez aux intérêts primordiaux de l'industrie du pays, je prends la liberté, Monsieur le Ministre, de vous dédier cette étude sincère de l'une des branches les plus importantes de l'activité nationale : *l'Industrie linière*.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'hommage de mes sentiments respectueux,

AUGUSTE MAHIEU,  
Manufacturier,

Maire d'Armentières, Conseiller Général du Nord.

MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Le ministre de l'Éducation nationale a l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport annuel de l'Administration de l'Éducation nationale pour l'année 1967-1968.

Il vous prie de vouloir bien agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de sa haute estime et de sa haute confiance.

En ce qui concerne les questions de détail, vous pouvez vous adresser à l'Administration de l'Éducation nationale, 17, rue de la Harpe, 75005 Paris.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de sa haute estime et de sa haute confiance.

ALBERT MAILLET

Ministre

17, rue de la Harpe, 75005 Paris

## SOMMAIRE.

---

### I.

Diffusion de la science économique. — Le libre-échange en face des intérêts et des sentiments. — La muraille de la Chine. — Le but de cette étude. — Le travail national et M. Édouard Laboulaye. — Appel aux hommes de discussion.

### II.

La classe 31 à l'Exposition universelle de 1878. — Utilité essentielle des produits de l'industrie linière. — Son rôle dans le développement de la richesse nationale. — Division de cette étude.

### III.

Diminution de la culture du lin en France. — Les importations. — Cherté des transports à l'intérieur. — Tarifs de pénétration. — Pénurie de voies de communication du département du Nord. — Pétition du délégué du Comice agricole de Lille.

### IV.

L'industrie linière et Napoléon I<sup>er</sup>. — Philippe de Girard. — Les ouvriers fileurs et leur salaire. — Nombre de broches fonctionnant en France.

### V.

Variété des tissus de lin. — Le tissage mécanique, ses développements successifs, ses rapports avec la constitution des agglomérations industrielles dans le département du Nord. — Nombre de métiers à tisser à Armentières.

## VI.

On ne doit payer d'impôt qu'à l'État. — Charges nouvelles occasionnées par la guerre de 1870-1871. — Les produits étrangers, dans quelles conditions ils sont fabriqués. — La concurrence. — La cherté des vivres — Misère de l'ouvrier. — Solidarité du marché anglais et du marché français. — Politique économique de l'Allemagne. — Importations et exportations françaises. — Égalité de droits et d'impôts.

## VII.

Condamnation de l'industrie nationale. — Discours de M. de Freycinet. — Les traités de 1860. — La crise cotonnière. — Desiderata de l'industrie linière. — État actuel des conventions commerciales avec l'étranger. — Le tarif général. — Amélioration du sort de l'ouvrier. — Les grèves. — *Pax et labor!*





## LE TRAVAIL NATIONAL.

---

# L'INDUSTRIE LINIÈRE

## DEVANT LE PAYS.

---

### I.

Il est loin de nous le temps où la grande majorité du peuple français restait forcément étrangère aux grandes questions dont la fortune publique dépend. Nous vivons dans un siècle de vulgarisation. L'économie politique, comme toutes les sciences, a dû chercher à se répandre, à se populariser. Si elle n'y est pas encore parvenue, la faute en est, il faut bien le reconnaître, à ceux qui, jusqu'à ce jour, en ont monopolisé l'enseignement et la diffusion.

L'abus de l'esprit de synthèse et les exagérations de la théorie pure ont, dès les origines, entraîné l'économie politique vers une doctrine dans laquelle elle a cru trouver la forme suprême à donner aux lois qui favorisent le développement du commerce et de l'industrie en France. Cette doctrine, c'est le libre-échange.

Par son élévation et par le nom des hommes qui en ont proclamé les principes, le libre-échange devait s'imposer aux esprits qu'une grande idée séduit aisément, et pour lesquels les faits, si

prouvés qu'ils soient, ne viennent jamais qu'en seconde ligne, et seulement pour appuyer des raisonnements plus ou moins bien équilibrés.

Mais aussi, par une conséquence toute naturelle de ce qui précède, tous ceux qui, à un degré quelconque, ont des intérêts engagés dans la grande lutte commerciale et industrielle, l'ouvrier, comme le fabricant, devaient envisager avec une défiance bien légitime les suites probables de l'adoption du libre-échange.

Il s'est alors produit un fait très-significatif, et qui jette une vive lumière sur la question, c'est que les intérêts et les sentiments ont été divisés sur ce terrain comme sur tous les terrains où ils se rencontrent.

Aucune voix ne s'est élevée quand des publicistes et des orateurs remarquables ont fait valoir l'élévation reconnue de la doctrine libre-échangiste, mais de nombreuses protestations se sont fait entendre lorsque l'on a voulu transporter, dans toute sa rigueur, ce beau mais irréalisable principe dans le domaine des faits.

La liberté absolue des échanges c'était, et l'expérience l'a depuis surabondamment prouvé, l'industrie nationale mise en péril et menacée dans son existence même. Ce n'était peut-être pas, comme on l'a dit, la liberté de mourir, mais c'était la liberté de lutter sans moyens de défense. C'était le désarmement, dans une sphère où l'état normal et régulier c'est l'état de guerre, le désarmement c'était la défaite.

Comme tous les théoriciens, passés, présents et futurs, les partisans du libre-échange n'ont pas ménagé les brocards à leurs contradicteurs. L'esprit de doctrine est un autre esprit de secte. Les fabricants français, qui demandaient que l'industrie du pays fût défendue par des droits compensateurs des charges dont elle est grevée, se sont vu accuser d'étroitesse et d'ignorance. On leur a fait les reproches les moins mérités. On les a taxés d'égoïsme, et on leur a demandé s'ils étaient des barbares et s'il convenait d'édifier aux frontières une muraille de la Chine.

Muraille de la Chine ! Cela répond à tout. Quand , à la suite des traités de commerce de 1860 , qui marquaient un pas immense fait dans la voie du libre-échange , on a vu , après des fortunes diverses dues à des causes étrangères , nos exportations d'objets manufacturés diminuer dans une proportion désastreuse , et nos importations augmenter de même , on s'est récrié.

Voudriez-vous une muraille de la Chine?... ont demandé les économistes. Et qu'il s'agisse de modifier le tarif général des douanes et d'en abaisser le taux à celui du tarif conventionnel , ou qu'il s'agisse d'entreprendre des négociations en vue d'un traité de commerce à conclure , on voit reparaître le solennel et prétentieux argument.

On n'a pas pour habitude lorsque l'on s'est dévoué à l'industrie , lorsque l'on est bien plus un homme d'action qu'un homme de discussion , de se préoccuper outre mesure de ces sortes de controverses. Le temps manque le plus souvent. Un grand industriel a charge d'âmes , et il doit se consacrer tout entier au fonctionnement de son usine , à l'écoulement de ses produits et à ces mille détails dont dépend l'accroissement du bien-être de ses ouvriers et de sa fortune propre.

Ce modeste travail voit le jour sous l'impulsion d'une double nécessité : réfuter l'erreur et contribuer à faire connaître la vérité , en présentant sous un jour nouveau l'industrie linière , qui tient une place importante dans le déploiement des ressources industrielles du pays ; il a pour objet d'exposer dans toute leur simplicité les faits , qui viennent contredire les doctrines , et de mettre à nu , pour l'instruction du plus grand nombre , les erreurs chaque jour répandues par d'estimables savants , qui n'ont qu'un défaut grave entre tous , c'est d'être de purs abstracteurs de quintessence.

Dans une brillante allocution , prononcée dans une réunion en faveur d'un traité de commerce entre la France et les États-Unis , M. Edouard Laboulaye , reprenant une idée chère aux libres-échangistes , s'écriait : « On parle de protéger le travail national , mais

★

existe-t-il un travail national ? » et il ajoutait : « Quelle confiance accorder aux doléances de nos industriels au lendemain du succès de l'Exposition Universelle de 1878 ? Se peut-il que vainqueurs, comme nous nous plaçons à le dire, dans ce tournoi industriel et pacifique, nous soyons vaincus économiquement ? »

N'en déplaise au spirituel écrivain, il y a un travail national ; un travail qui utilise les produits de notre sol, qui les fabrique dans le pays et les livre à la consommation française, et, de plus, il est possible que, vainqueurs sur un terrain nous soyons vaincus sur un autre. Il est possible que, soutenant honorablement la lutte dans la fabrication, nous soyons vaincus dans les transactions en vue desquelles nous produisons. C'est tellement possible, que c'est vrai.

Présenter au grand public qui la connaît peu ou la connaît mal, une des branches les plus importantes du travail national, cela vaut mieux que des raisonnements spécieux et de belles phrases. La lecture de cette courte notice ne triomphera certainement pas du parti-pris, le parti-pris est invincible, mais elle pourra concilier à une cause éminemment juste les sympathies précieuses des hommes pratiques et des gens de bon sens.

## II.

Les expositions ne sont pas toujours l'expression exacte de la fortune des spécialités qu'elles représentent, a dit Alcan dans ses belles études sur les arts textiles, à l'Exposition Universelle de 1867.

Ceci est surtout vrai lorsqu'il s'agit d'une industrie qui, comme l'industrie linière, ne peut exposer que des objets offrant un intérêt médiocre pour la masse des visiteurs. A l'Exposition universelle de 1878, la foule s'est portée avec empressement devant les vitrines où s'étalait le beau linge damassé qui fait la gloire industrielle des Flandres,

mais les fils et les tissus proprement dits ont été complètement délaissés. On s'est extasié devant les dessins variés et splendides qui font de la fabrication du linge de table un art véritable, mais peu de personnes se sont arrêtées à considérer les produits plus modestes et de première nécessité, qui abondaient dans la classe 34.

Et cependant c'est là l'important.

Dans l'industrie linière, les articles de luxe ne comptent guère que pour huit à dix millions, et, si c'était seulement en vue de la production et de la consommation nécessairement restreintes de ces articles que cette industrie se développât, elle n'aurait, il faut en convenir, que des droits très-relatifs à la sollicitude du pays.

A côté de ces belles choses que tous admirent, mais que tous ne peuvent pas acquérir, il y a la toile ordinaire dont est faite la blouse de l'ouvrier et celle du paysan, le modeste tissu dont on fait bien des parties du vêtement, le linge usuel, et ces articles de première utilité que personne n'admire mais dont tout le monde se sert.

N'est-il pas indispensable, à cette heure où le régime douanier de la République est mis en question, et où l'on est nécessairement amené à considérer la part de chaque branche de l'industrie française dans les ressources de la nation et dans les charges qui pèsent sur tous, n'est-il pas indispensable de faire connaître au pays ce que c'est que cette industrie du lin qui, après avoir souffert dans le passé des erreurs des théoriciens subventionnés, se voit menacée dans l'avenir par une tarification d'une modération au moins exagérée ?

Il faut que l'on sache ce qu'est cette industrie, et à combien d'intérêts multiples ses destinées sont liées, et que l'on soit renseigné avec la plus grande précision sur les besoins auxquels elle répond, sur les capitaux qu'elle met en mouvement et sur ceux qu'elle immobilise, sur le nombre d'ouvriers qu'elle occupe, sur ses rapports avec l'agriculture, sur l'importance des éléments qu'elle apporte aux transactions internationales, et sur le sort qui lui est

fait. En un mot, il faut qu'on soit édifié sur le rôle considérable qu'elle joue dans l'accroissement de la richesse publique.

L'industrie linière en appellera alors des doctrinaires du libre-échange, qui l'ont depuis longtemps condamnée, au pays mieux informé, et nul doute qu'un mouvement d'opinion ne se produise en sa faveur, lorsque la lumière se sera faite dans tous les esprits que n'aveugle pas un vain parti-pris.

Ce serait faire injure au génie national que de supposer qu'en fin de compte l'avantage ne restera pas à la vérité, à la vérité dégagée de l'esprit de système, et enfin mise sous son vrai jour.

Cette étude très-sommaire aura à examiner les trois parties principales de l'industrie linière, savoir :

La culture du lin en France ;

La filature ;

Le tissage.

### III.

La culture du lin n'a pas en France une importance égale au parti qu'on en pourrait tirer. Mais si on a de sérieuses raisons de regretter qu'il n'en soit pas autrement, il faut reconnaître que des causes multiples se sont, jusqu'à ce jour, opposées à ce qu'elle prit un développement plus considérable.

Avant le traité de 1860, le lin était cultivé en France, dans 58 départements, sur une étendue de 120,000 hectares.

La culture du chanvre dépassait 160,000 hectares.

La valeur de ces produits à l'état brut étant de 800 francs de l'hectare, en moyenne, c'était donc de ce chef 200 millions qui entraient annuellement dans la caisse de nos agriculteurs.

Chaque hectare de ces textiles, comportant en travaux de culture,

rouissage et teillage, environ 300 journées de travail, ce qui représente l'occupation d'un ouvrier pendant toute l'année, ces cultures représentaient donc l'occupation annuelle de 260,000 ouvriers, et cela indépendamment du travail de nos filatures et tissages.

Le régime du libre-échange absolu auquel les tarifs de 1860 ont soumis notre production de textile ne pouvait manquer d'atteindre mortellement cette branche importante de notre richesse nationale.

La culture du lin a diminué progressivement depuis cette époque. Nous la voyons réduite à 60,000 hectares en 1878, et tout fait prévoir qu'elle n'atteindra même pas 40,000 hectares en 1879.

La culture du chanvre a diminué dans les mêmes proportions. De 167,000 hectares elle est tombée à 70,000 environ.

Ces proportions sont tout-à-fait insuffisantes pour les besoins de l'industrie, et celle-ci se voit contrainte de s'approvisionner au dehors. Elle se soumet avec peine à cette dure nécessité, car il est de toute évidence qu'elle serait plus favorisée si la matière première se trouvait, en quantité suffisante, à proximité des centres de fabrication.

L'extinction de la culture du lin en France, conséquence fatale des traités de 1860, est donc des plus funestes à toutes les branches de l'industrie linière et il importe que le Gouvernement et la Commission actuelle des tarifs douaniers prennent d'urgence les mesures indispensables pour raviver cette culture et lui donner le plus de développement possible.

Il est aujourd'hui prouvé :

1<sup>o</sup> Que presque tout le sol français est propre à la production du lin.

2<sup>o</sup> Que cette culture peut, dans beaucoup de contrées, par l'utilisation des jachères, être introduite dans les assolements sans nuire à la production des autres denrées et devenir par conséquent une source de profits pour notre agriculture nationale dont les souffrances sont connues de tous.

Pour arriver à ces résultats deux moyens sont nécessaires.

1° L'abaissement du prix des transports sur nos voies ferrées, dont les tarifs exagérés ont toujours paralysé tous les efforts tentés pour le développement de la culture du lin dans les départements du centre:

2° Une protection efficace contre l'invasion toujours croissante des produits étrangers; protection sans laquelle la culture du lin finira par s'éteindre et disparaître complètement de nos assolements, mettant ainsi notre plus belle industrie nationale à la merci de la production étrangère.

Le sol de l'Algérie pourrait aussi contribuer à alimenter nos industries textiles. Le lin y pousse naturellement dans les prairies. Cependant, faute d'établissements de rouissage et de teillage installés d'une manière suffisante on n'y cultive le lin que pour la graine. Nous attirons l'attention sur ce point, à cette heure où l'on se préoccupe de multiplier les ressources de notre belle colonie africaine, et nous demandons aux capitalistes et aux hommes compétents s'il ne serait pas excellent, à tous les points de vue, de favoriser et d'encourager en Algérie la culture du lin, en tenant compte des causes bien connues qui ont stérilisé les tentatives faites jusqu'à ce jour.

Notre Gouvernement ne pourrait-il faire là ce que l'Angleterre fait actuellement, et depuis plusieurs années, en Irlande et dans ses colonies indiennes? Et nos compagnies maritimes et de chemins de fer ne pourraient-elles faire profiter nos colons d'Algérie et nos producteurs français du bénéfice des tarifs dits de pénétration?

N'est-il pas anormal et tout-à-fait scandaleux de voir des compagnies françaises accorder des tarifs réduits aux produits de l'étranger et travailler ainsi de leurs propres mains à la ruine de la patrie? Et n'est-il pas plus étonnant encore qu'il se soit trouvé à la tête de nos affaires des ministres assez aveugles ou assez imprudents pour approuver et homologuer de semblables tarifs?

C'est principalement de la Russie par Riga et Saint-Petersbourg,



que nous viennent, en malheureusement trop grande quantité, les lins que l'industrie française emploie. Les importations de lins étrangers sont de 71,000 tonnes.

IMPORTATIONS DES LINS PENDANT LES ANNÉES 1877 ET 1878,

EXPRIMÉES EN KILOGRAMMES.

ESPÈCES.	PAYS DE PROVENANCE.	ANNÉE 1878.	ANNÉE 1877.
Lin teillé.....	Angleterre.....	398.584	359.383
	Belgique.....	43.451.084	45.913.326
	Allemagne.....	4.590.253	4.255.732
	Russie.....	38.932.571	52.034.426
	Autres pays.....	4.045.318	4.014.868
		55.447.807	70.574.435

Or, ainsi que nos filateurs de lin l'ont déclaré à l'enquête, il nous en coûte meilleur marché de faire venir nos produits de la Russie que de la plupart des points du territoire de la France.

Il est temps que cela cesse et, qu'au point de vue des transports, les produits indigènes soient tout au moins traités sur le même pied que les produits étrangers.

C'est uniquement dans le but de faire cesser cette contradiction qu'il convient de formuler ici ce vœu que l'établissement de nouvelles voies ferrées et l'extension de nos moyens de communications viennent bientôt changer une situation extrêmement compliquée.

Le département du Nord, un des plus riches de la France industrielle, le plus riche peut-être, a jusqu'à présent cruellement souffert de la pauvreté de ses canaux et de ses chemins de fer. De

ce côté, il s'est trouvé pour lutter contre la concurrence anglaise et belge, dans des conditions tout-à-fait désavantageuses.

Aussi, il n'est pas de région où l'on ait accueilli avec plus d'enthousiasme les projets de M. de Freycinet, l'infatigable ministre des Travaux publics.

On ne saurait trop regretter que par suite des raisons énoncées plus haut il ne soit pas possible à l'industrie linière de s'approvisionner plus largement en France, d'autant plus que les lins français sont d'une qualité supérieure, surtout ceux rouis dans la Lys, qui acquièrent une valeur incontestable et sont grandement appréciés.

L'extension de la culture du lin mérite d'autant plus de fixer l'attention que les filateurs de lin d'Irlande ont constaté que l'industrie manufacturière se développera ou diminuera, selon que la culture sera ou prospère ou en déclin.

Il ne saurait en être différemment en France.

Au surplus la culture du lin n'est-elle pas une branche des plus intéressantes de l'agriculture nationale, ne serait-ce que par l'importance de la main d'œuvre qu'elle exige ainsi que l'ont démontré plusieurs écrivains spéciaux, entre autres M. Vallet-Rogez, délégué du Comice Agricole de Lille, à qui nous empruntons le passage suivant :

« QUESTION LINIÈRE.

» INDUSTRIE DU TEILLAGE.

» *Pétition et rapport adressés le 18 décembre 1878 à M. le Président  
» de la Commission d'enquête.*

« Nous savons que le Midi compte de nombreux partisans du  
» libre-échange : cette doctrine économique leur paraissant devoir  
» être favorable à l'exportation de leurs vins.

» Nous les prions de tenir compte de la consommation que nous  
» faisons nous-mêmes de leurs produits, et qui constitue pour eux  
» une exportation réelle.

» Le département du Nord consomme à lui seul 300,000  
» hectolitres de vins par année, c'est-à-dire, juste autant que le  
» total de nos exportations en Angleterre, qui est le pays con-  
» sommant le plus de vins français. Nos adversaires supposent-ils  
» qu'il en serait encore de même si, par le triomphe de doctrines  
» absolues et inopportunes, ils arrivaient à causer la ruine de  
» nos industries?

» Nous les prions également de ne point perdre de vue que le  
» département du Nord, dont la population est de 4,520,000  
» habitants, paie à lui seul le douzième des impôts de toute la  
» France, et que le jour où le Nord verra tomber ses industries,  
» c'est sur les départements du Midi, et du Centre que retombera  
» cette lourde part d'impôts.

» Les habitants du Midi, du reste, jouissent d'une situation  
» privilégiée, comparativement à la nôtre. Chacun d'eux peut pro-  
» duire et fabriquer son vin et même son eau-de-vie, sans payer  
» de droits, alors qu'il nous est interdit à nous de fabriquer nous-  
» mêmes notre modeste tisane; car la bière n'est autre que cela.  
» Nous récoltons cependant notre orge et notre houblon comme  
» l'habitant du Midi récolte son raisin. Mais nous n'avons pas  
» comme lui la liberté de nous en servir. La fabrication de la bière  
» constitue une industrie soumise à la régie; il en est de même de  
» la distillerie, et toutes deux sont surchargées d'impôts.

» Les producteurs de vins ont encore la loi sur les bouilleurs de  
» crus, puis la loi sur le phylloxera et les subventions qu'elle  
» comporte.

» Qu'ils se tiennent donc tranquilles pour un moment et qu'ils  
» nous laissent nous plaindre à notre tour, car nous sommes de  
» beaucoup les plus malades. Dans l'état actuel de notre système

\* \*

» fiscal, le libre-échange absolu appliqué à nos industries, c'est  
» l'anéantissement complet de notre production nationale ; c'est  
» l'importation en grand des produits étrangers chez nous, et par  
» conséquent l'exportation de nos capitaux à l'étranger ; c'est donc,  
» en réalité, l'épuisement progressif et la ruine de la France.

» Notre système économique, pour être rationnel, doit favoriser  
» l'importation des denrées que nous ne produisons pas, ou que  
» nous ne pouvons pas suffisamment produire, et protéger, au  
» contraire contre l'invasion étrangère, toutes les productions qui  
» nous sont faciles et avantageuses, et qui sont les fondements  
» mêmes de la fortune publique.

» Que nos adversaires envisagent donc la perturbation qu'apporterait dans notre économie générale la disparition d'une industrie qui s'appuie sur une production agricole de 300 mille hectares, et qui procure à nos populations ouvrières plus de deux cent millions de salaires !

» L'industrie linière a une telle importance au point de vue de nos intérêts économiques et politiques, que son maintien et sa protection s'imposent à la sagesse et au patriotisme du législateur. »

En apportant ses produits sur nos marchés, l'étranger profite de notre organisation industrielle et sociale, il n'est que trop juste qu'il supporte sa part des charges que cette organisation nous coûte.

#### IV.

La filature du lin a son histoire. Elle est vieille comme le monde. Sans remonter au déluge, il est constant que les peuples les plus anciens ont cultivé, filé et tissé le lin. Sans doute les procédés employés par les Egyptiens différaient essentiellement de ceux que

met en usage l'industrie moderne, et, cependant, la blancheur du lin revient souvent dans les images employées par les livres saints.

Si la noblesse est surtout faite d'ancienneté, l'industrie du lin a la sienne. Au temps où l'on croyait sanctionner le mérite en lui conférant des distinctions nobiliaires, il y avait des gentilshommes verriers. L'industrie linière n'avait pas besoin d'être anoblie, car sa haute antiquité la place au premier rang des industries humaines.

La filature du lin est une industrie extrêmement intéressante, autant par les résultats qu'elle donne que par le nombre d'ouvriers qu'elle occupe et par les procédés mécaniques dont elle se sert. Ces brins d'herbe si ténus et si fragiles sont transformés en un fil long et résistant qui, plus tard, servira à tisser une toile d'une solidité à toute épreuve ?

Pendant des siècles, la filature n'a eu à sa disposition que des moyens rudimentaires. On filait mécaniquement le coton depuis longtemps que l'on employait encore exclusivement la main de l'homme ou de la femme pour filer le lin. En 1840 un décret de Napoléon I<sup>er</sup> promit une récompense de un million à l'inventeur qui trouverait un procédé mécanique. Après de longues et patientes recherches, un jeune ingénieur, Philippe de Girard, trouva, en décomposant la fibre du lin, le principe sur lequel devait s'appuyer la filature mécanique.

Malheureusement les préoccupations militaires du premier empire l'emportaient de beaucoup sur la sollicitude que pouvait lui inspirer l'industrie du pays. Dans les alternatives des grandes victoires et des désastres inouïs que traversait la fortune du César moderne, l'invention de Philippe de Girard devait passer inaperçue ou dédaignée.

Délaissé et livré à lui-même, Philippe de Girard eut la douleur de voir ses associés, ceux qui avaient mis leur argent dans cette affaire où il avait mis son génie, passer la Manche et aller porter à nos voisins le secret de sa belle découverte. Ce n'est que vers 1833 que la filature mécanique du lin devait apparaître en France,

perfectionnée par les Anglais qui lui avaient appliqué une partie des procédés employés jusqu'alors pour la filature du coton.

Depuis, la filature du lin a pris un développement considérable.

Plus de trente mille ouvriers travaillent dans les manufactures où l'on file le lin. Leur salaire atteint 3 fr. 50 pour les hommes, 2 fr. 75 pour les femmes et 1 fr. 75 pour les enfants, ce qui, pour la totalité et par an, donne le chiffre respectable de vingt millions de francs. Ce salaire qui recevait une augmentation progressive de 2 1/2 pour cent environ par an, est resté stationnaire depuis les douloureux événements de 1870-1871.

La filature à la main n'entre pour rien dans les chiffres que l'on vient de lire. Par sa nature même, le travail qui se fait en dehors de la manufacture échappe à des appréciations précises et ne fournit à la statistique que des éléments très-incomplets.

Il n'est pas sans intérêt d'ajouter que l'installation d'une broche de lin coûte quatre fois plus et que son entretien est cinq fois plus onéreux qu'une broche de coton et que quatre-vingts broches à filer le lin exigent un cheval-vapeur, c'est-à-dire une force trois fois supérieure à celle que nécessite un nombre égal de broches de coton.

L'évaluation du prix de mille broches au lin avec préparations accessoires, bâtiment, force motrice, s'élève à la somme de plus de 150,000 francs.

Nous devrions aussi parler de la filterie ou fabrication des fils à coudre. La suprématie des produits fabriqués dans la région de Lille, est ici universellement reconnue. Elle est due à l'heureux agencement des usines et à l'habileté des ouvriers qui reçoivent, dans ce travail, un salaire assez rémunérateur.

Pour le moment nous avons hâte de terminer un exposé technique déjà prolongé.

RÉSUMÉ DE L'ÉTAT COMPARATIF DU NOMBRE DE BROCHES

EN ACTIVITÉ EN FRANCE EN 1873 ET 1878.

Le nombre de broches fonctionnant en France,  
 était en 1873, de . . . . . 700,000  
 Il est à l'heure actuelle descendu à . . . . . 466,000

DÉPARTEMENTS.	Fila- tures en ac- tivité de 1873 à 1878.	FILATURES disparues.		FILATURES ARRÊTÉES				
		Nom- bre.	Broches.	Partiellement.		Totalem.		
				Nom- bre.	Bro- ches.	Nom- bre.	Bro- ches.	
Nord..	Arrond. de Lille. ....	448	28	64.390	45	20.240	47	54.860
	id. Douai. ....	44	8	48.900	4	4.500	3	4.760
	id. Dunkerque	42	3	42.300	4	500	"	"
	Le reste du départem.	4	4	4.600	"	"	"	"
Aisne .....	4	4	300	"	"	"	"	
Calvados .....	4	"	"	2	4.000	4	5.000	
Eure .....	3	4	5.800	"	"	2	2.500	
Finistère .....	2	4	2.500	"	"	"	"	
Ille-et-Vilaine .....	2	"	"	"	"	4	4.500	
Maine-et-Loire .....	7	"	"	"	"	"	"	
Mayenne .....	4	"	"	"	"	"	"	
Pas-de-Calais .....	8	2	5.700	4	3.500	"	"	
Puy-de-Dôme .....	4	"	"	"	"	4	2.000	
Sarthe .....	6	"	"	2	4.000	2	2.500	
Seine-Inférieure .....	4	3	5.000	"	"	"	"	
Seine-et-Oise .....	4	"	"	"	"	"	"	
Somme .....	14	4	2.800	5	8.592	3	4.200	
Vendée .....	4	"	"	"	"	4	400	
Vienne .....	4	"	"	"	"	4	4.500	
	204	49	119.290	27	39.302	32	76.220	

Il y a donc 80 établissements sur 204, arrêtés complètement depuis 1873.

V.

L'importance de l'industrie linière doit nécessairement se mesurer à l'usage plus ou moins étendu qui est fait de ses produits.

Il n'est pas besoin ici d'entrer dans le détail un peu fatigant des différentes sortes de toiles, il suffit de montrer l'industrie et l'économie domestique, le riche et le pauvre, se servant des tissus de lin dont la grande variété répond à tous les besoins ; depuis le bout de toile dont le navire se fait un propulseur jusqu'aux toiles de ménage, depuis le sarrau bleu du paysan jusqu'au linge de table d'une blancheur immaculée, depuis les grossières toiles d'emballage jusqu'aux fines et élégantes batistes.

L'étude du tissage n'offre pas moins d'intérêt que celle de la filature. Comme la filature, l'art de faire la toile a eu une longue enfance. C'en est qu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle que des procédés mécaniques lui ont été appliqués, et, cette fois, le mérite de l'invention revient à un anglais, Edmond Cartwright. Depuis, la France et l'Angleterre ont rivalisé dans les perfectionnements apportés au tissage mécanique, mais ce n'en est pas moins à nos voisins que l'honneur de la découverte doit être attribué. L'installation complète d'un tissage de cent métiers mécaniques coûte plus de 200,000 francs.

Est-il bien nécessaire de parler des diverses phases du tissage, du bobinage, du tramage, de l'ourdissage, du parage et du tissage lui-même ? Le lecteur n'a que faire de ces détails qui ne jettent aucun jour sur la question débattue. Il ne faut pas perdre de vue qu'il s'agit pour nous de faire la démonstration de l'utilité et de l'importance de l'industrie linière, bien plus que de nous livrer à une monographie.

Il y a lieu de présenter ici une observation qui a son prix. Le



tissage mécanique qui ne s'était d'abord appliqué qu'aux toiles grossières a remplacé ensuite la main de l'homme pour les toiles moyennes et, avant peu, on l'emploiera pour les toiles fines qui se tissent encore à la main.

Cette substitution forcée du tissage mécanique au tissage à la main, explique le développement qu'ont pris les agglomérations industrielles dans la région du Nord, développement que certains publicistes ont attribué à un état prospère de l'industrie linière, mais qui n'est dû, en réalité, qu'à la nécessité pour les ouvriers de se rapprocher des usines où ils sont employés, et de désertter les campagnes. Il n'est pas inutile de rappeler qu'autrefois Lille et Armentières distribuaient l'ouvrage à quinze lieues à la ronde, et qu'un avantage incontestable de l'ancien état des choses, c'est qu'il permettait aux ouvriers de se consacrer simultanément à l'agriculture et à l'industrie, aux travaux des champs en même temps qu'à la filature et au tissage du lin.

Le tissage mécanique comprend, en France, dix à douze mille métiers, dont six mille pour Armentières, et les métiers à bras sont au nombre d'environ vingt mille.

Le salaire des ouvriers est de 3 fr. à 4 francs pour les hommes, de 2 fr. 50 à 3 francs pour les femmes, et de 1 fr. 25 à 1 fr. 50 pour les enfants. L'ensemble donne un chiffre annuel de 36 millions de francs pour un nombre total de 40,000 ouvriers.

A cette population, qui vit exclusivement de l'industrie linière, il faut ajouter un nombre considérable, et difficile à évaluer, d'ouvriers et ouvrières occupés dans les différentes branches de préparations complémentaires, tels que : blanchisseurs de fil et de toile, apprêteurs, teinturiers, confectionneurs, etc.

La production annuelle des tissus de lin est évaluée à la somme de trois cent millions.

Au tissage proprement dit se rattache la rubannerie de fil et la passementerie de lin, deux branches très-importantes de l'industrie qui nous occupe, et qui représentent des intérêts fort respectables.

Nous en avons fini avec cette revue rapide des forces vives de l'industrie linière. Nous nous sommes efforcés, on a pu le voir, de ne pas tomber dans l'abus des chiffres, qui sont très-éloquents, dit-on, mais aussi souvent arides.

## VI.

On ne doit payer l'impôt qu'à l'État. Cet axiome, dont on se fait une arme contre les droits de douane qui frappent les produits étrangers importés en France, cet axiome est indiscutable. On ne doit payer l'impôt qu'à l'État. Mais l'impôt n'atteint tout d'abord qu'un nombre restreint d'intérêts et d'individus, et ceux-ci sont obligés de le répéter contre d'autres intérêts et d'autres individus qu'une loi d'ordre économique dispense des atteintes directes du tribut que chacun doit payer à l'État, sous une forme ou sous une autre.

La démonstration de ce qui précède est aisée à faire.

De grands industriels du Nord, dans leur déposition devant la Commission du Tarif général des Douanes, ont fait le compte des charges nouvelles qui découlent de la guerre de 1870-1871, et qui pèsent exclusivement sur l'industrie : impôts nouveaux et dépenses résultant tout particulièrement de la loi concernant le travail des enfants dans les manufactures.

Serait-il juste que les manufacturiers, qui paient des taxes énormes, et qui se sont vus obligés d'élever à leurs frais des écoles pour des enfants qui ne travaillent plus qu'à demi-temps, supportassent seuls le poids de ces obligations, contre lesquelles, d'ailleurs, ils n'ont garde de protester? Ils en supportent la première et la plus grosse part, mais ils ne peuvent véritablement pas être seuls à subir, dans toute leur rigueur, les conséquences de nos désastres.

Et maintenant voici des produits étrangers, anglais, belges, etc., fabriqués dans des conditions heureusement moins onéreuses, dans

des pays où l'impôt est moins lourd, la matière première, les outils moins coûteux et les ouvriers habitués à un autre mode de travail. Sous la protection de ces avantages multiples, les produits dont nous parlons se vendront moins cher et le consommateur, profitant indirectement de l'inégalité des charges bénéficiera, dans une certaine mesure, de l'abaissement des prix.

C'est ce qu'on voit. Mais il faut, avec Bastiat, s'occuper de ce qu'on ne voit pas.

Ce qu'on ne voit pas, c'est, pour l'industrie linière, la filature française périliclitant, c'est le manufacturier qui ferme son usine, c'est l'ouvrier qui ne travaille plus.

Ce qu'on ne voit pas, ce sont ces ouvriers, à qui on ne peut pas, du jour au lendemain, enlever leur unique moyen d'existence, ce sont ces laborieux et vaillants soldats de l'armée industrielle, dont le sort est si digne d'intérêt, qui ont déjà tant de peine à nourrir leur famille et à élever leurs enfants, et pour lesquels la disparition de l'industrie linière serait la mort, la mort sans phrases.

Ce qu'on ne voit pas encore, c'est, par suite d'un enchaînement facile à saisir, la propriété dépréciée dans les régions du Nord, de l'Est et de l'Ouest.

On prétend parler dans l'intérêt du consommateur. L'intérêt du consommateur, c'est d'obtenir des salaires permettant d'acheter. L'ouvrier aussi, c'est un consommateur. Mais on ne s'arrête pas à cette industrie en détresse, et l'on se réjouit du bon marché relatif de quelques articles, sans songer aux producteurs français condamnés à l'inactivité, c'est-à-dire à la ruine.

Il y a une compensation à cela, si l'on en croit les promoteurs du libre-échange : Si nos importations en objets manufacturés ont augmenté d'une manière inquiétante pour l'industrie nationale, nos exportations en céréales et en vins ont pris un développement considérable; c'est le contraire maintenant.

Or, qu'arrive-t-il? Ceci : L'exportation des denrées alimentaires fait le vide sur le marché, et le consommateur qui paie les tissus

un peu moins cher, par exemple, paie le double ou le triple de sa valeur normale ce dont il se nourrit. La compensation n'est vraiment pas suffisante.

Pauvre consommateur, dont on invoque les intérêts avec d'autant plus de persistance qu'on les sacrifie davantage !

D'ailleurs ceux qui tenaient jadis ce langage commencent à modifier leur opinion devant l'invasion croissante des produits agricoles étrangers. Est-ce encore l'intérêt du consommateur qu'il ont en vue dans leur nouvelle manière de voir ?

La concurrence anglaise, dont nous souffrons tout spécialement, est d'une nature particulière. Grâce au traité qui lie, jusqu'au 31 décembre 1879, nos destinées commerciales à celles de l'Angleterre, nos marchés servent d'exutoire à la production anglaise et nous ressentons le contre-coup des crises terribles que l'on a à supporter de l'autre côté du détroit.

Nous prenons en considération la misère des ouvriers anglais dont on diminue les salaires (les réductions atteignent aujourd'hui 40 à 50 pour cent.), cette misère effrayante que les hommes d'État s'efforcent de dissimuler, et qui n'en est pas moins une plaie au flanc de la riche Angleterre, mais nous songeons en même temps aux ressources dont dispose l'industrie britannique.

La Grande-Bretagne a des débouchés extrêmement faciles dans ses nombreuses et puissantes colonies, des débouchés importants qui permettent à l'industriel de spécialiser et, en se limitant à un genre de fabrication, de réaliser de grandes économies dans la main-d'œuvre.

De plus, les consulats anglais sont bien mieux gérés que les nôtres.

Nous ne sommes pas seuls d'ailleurs à nous alarmer d'une situation vraiment inquiétante et à signaler le remède qui peut y être apporté. L'homme qui a fait l'Allemagne ce qu'elle est aujourd'hui, vient de formuler le programme économique du nouvel empire et il a tout d'abord déclaré que la perception des droits de douane était destinée à permettre la diminution des impôts directs. M. de

Bismarck a ajouté, qu'entourée de nations qui s'abritent sous des droits relativement élevés, l'Allemagne ne devait pas et ne pouvait pas se priver d'une taxation protectrice destinée à venir en aide aux branches les plus éprouvées de l'industrie.

Est-ce que, moins avisés que nos voisins de l'Est, nous irons nous livrer, désarmés et les poings liés, à la concurrence anglaise, qui considère notre industrie comme une proie offerte à sa voracité?

Cela ne se peut pas.

Au moment où nous écrivions ce mémoire, paraissait le remarquable travail de M. L. Fauconnier sous ce titre : *Protection et Libre-échange*.

Nous souhaitons que cette étude, aussi forte au point de vue pratique qu'à celui de la science, parvienne à tous nos députés et sénateurs, comme à tous ceux qui veulent pénétrer dans la science économique.

Nous extrayons de cet ouvrage les tableaux suivants qui révèlent la marche ascensionnelle de nos importations au regard de nos exportations, après déduction opérée des marchandises de même nature qui s'échangent entre la France et l'étranger au cours d'une même année. Cette sorte de compensation ingénieusement établie permet d'apprécier les excédants réels de nos importations sur nos exportations, et, par conséquent, notre perte annuelle pendant les périodes qui ont suivi les traités de 1860.

MARCHANDISES ÉTRANGÈRES NÉCESSAIRES A LA CONSOMMATION FRANÇAISE.

<u>1849</u>	<u>1859</u>	<u>1869</u>	<u>1876</u>
Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
658,501,544	1,369,440,352	2,258,346,619	2,594,768,353

EXCÉDANT DE LA PRODUCTION FRANÇAISE SUR LES BESOINS  
DE LA CONSOMMATION INTÉRIEURE.

Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
818,565,762	1,878,394,263	2,175,293,591	2,293,554,290

La conclusion, c'est qu'en 1849 nous vendons plus que nous n'achetons, notre production est supérieure à notre consommation et la différence à notre profit est de 160,064,118.

En 1859, la différence est encore à notre avantage et s'élève à 508,953,914 francs.

En 1869, la différence commence à être contre nous et monte à 83,053,028 francs.

Enfin, en 1876, cette même différence, qui est encore contre nous, est de 301,214,063 francs.

Ainsi, en 1876, pour un mouvement d'affaires plus considérable, nous avons dû demander à l'étranger sans le payer avec des produits, près de quatre fois plus qu'en 1869. En 1859, nous lui fournissions un demi-milliard de plus que nous ne lui demandions. Si l'on additionne la différence positive de 1859 avec la différence négative de 1876, on voit que le préjudice est en réalité de 810,167,974 francs.

En d'autres termes, nous prenons l'habitude de demander à l'étranger plus que nous ne lui fournissons : nous ne le payons pas seulement avec des produits.

Ces chiffres renferment encore un autre enseignement : ils prouvent que la progression générale des affaires a été beaucoup plus grande de 1849 à 1859 que de 1859 à 1869.

Les documents statistiques, réunis par l'Administration des Douanes sur le commerce de la France, donnent un résumé comparatif des marchandises importées et exportées chaque année ; nous donnons les chiffres des deux dernières :

TOTAL GÉNÉRAL DE LA VALEUR DES MARCHANDISES :			
		1877.	1878.
		Francs.	Francs.
Résumé comparatif des marchandises . . .	} importées . } exportées .	3,669,845,000	4,460,974,000
		3,436,304,000	3,369,807,000

Pour l'année 1877 le total des importations, commerce spécial, a été de . . . . .	Francs, 3,669,845,000
Le total des exportations a été de . . . . .	3,436,304,000
La différence entre les importations et les exportations n'est donc que de . . . . .	233,541,000
au profit des premières.	

Cette balance, qui nous est défavorable s'est accrue pendant l'année 1878 :

Importations . . . . .	Francs, 4,460,974,000
Exportations . . . . .	3,369.807,000
Solde à notre préjudice . . . . .	1,091,167,000

Le chiffre des importations dépasse donc de plus d'un milliard celui des exportations.

Ce chiffre indique jusqu'à quelles limites sont atteintes les industries du pays et font ressortir l'amoindrissement de la richesse nationale ; n'est-ce pas aller à la ruine !

Mais il ne s'agit pas ici de répandre nos malédictions sur les importations et d'accabler les exportations sous le poids de nos plaintes. Le commerce général et le commerce spécial nous préoccupent aussi bien que l'avenir de l'industrie, et nous n'entendons méconnaître aucun des intérêts sérieux qui sont ici en jeu. D'ailleurs, l'industrie française ne repousse pas la concurrence ; ce qu'elle redoute, c'est l'application de ce principe étrange qui permet à l'industrie des nations rivales d'inonder nos places de produits soustraits à l'impôt. Car, en résumé, les droits d'entrée ne sont autre chose que la représentation des impôts que payent les produits français. Qu'on frappe donc les produits étrangers d'un impôt équivalent à la somme des charges supportées par les produits fabriqués en France, ce ne sera que justice.

Protégées par nos lois et par nos magistrats, défendues par la juridiction consulaire et par la juridiction civile, les importations

doivent participer au même titre que la fabrication française et le commerce intérieur aux charges que notre organisation sociale fait peser sur ceux qui jouissent de ses bienfaits.

## VII.

Un économiste exposait un jour la théorie du libre échange avec toutes ses conséquences.

« Une industrie qui ne peut se passer des droits de douanes, disait-il, est une industrie condamnée. Elle doit disparaître. »

Et, comme son interlocuteur lui demandait timidement ce qu'il adviendrait des forces actives qui se dépensent dans une industrie destinée à périr, l'économiste se reprit et, adoucissant la rigueur de son jugement :

« Je n'ai pas parlé, ajouta-t-il, de supprimer les industries qui subsistent sous la tutelle des droits protecteurs, mais je ne vois aucun inconvénient à ce qu'on les laisse disparaître par voie d'extinction. Il faut des bras à l'agriculture. »

Oui, il faut des bras à l'agriculture, mais il en faut aussi à l'industrie. Que l'on fasse petite ou grande la part du superflu dans l'économie de la vie telle qu'on la comprend de nos jours, il faut toujours en venir à ceci, que c'est dans la sphère de l'industrie que le progrès apparaît dans toute sa splendeur, parce que le génie humain s'y donne librement carrière.

Mais, est-ce que la cause que nous plaidons n'est pas une cause gagnée ?

Avec M. Edouard Laboulaye, les théoriciens mettent en doute l'existence d'un travail national et son utilité. Ici nous laissons la parole à un homme dont on n'ose dire tout le bien qu'on en pense et toute l'admiration que l'on éprouve pour ses hautes et indiscutables capacités, parce que c'est un ministre.



Voici ce que disait M. de Freycinet dans un remarquable discours prononcé à Bordeaux, dans un milieu plus libre-échangiste que le libre-échange même :

« *Si la science nous enseigne que la liberté absolue des échanges est la condition la plus favorable à l'économie générale de la production, la politique nous avertit de ménager les faits accomplis et de sauvegarder l'indépendance nationale. Il n'est pas indifférent pour un pays de laisser périr des industries qui lui feraient défaut au moment où il aurait à se défendre. Il n'est pas indifférent non plus de troubler profondément les conditions d'existence d'une partie de la communauté, même au prix d'un bien à venir.....*

» *Ils (les gouvernements) doivent chercher, en quelque sorte, entre les prétentions opposées se dégageant des diverses fractions du territoire, de façon à réaliser, autant que possible, à chaque instant, le maximum d'avantages compatibles à la fois avec le bien-être, la tranquillité publique, la sécurité des frontières et la stabilité politique.* »

Nous ne saurions mieux faire que de placer les conclusions de ce modeste travail sous l'autorité des sages et grandes paroles que nous venons de rappeler.

Si jamais la France était menacée d'une guerre nouvelle, ce qu'à Dieu ne plaise ! est-ce à l'étranger que nous irions demander du charbon, du fer, les toiles des tentes de nos soldats, et l'approvisionnement de notre armée et de notre marine.

Et, d'autre part, quelle perturbation jetterait dans nos centres manufacturiers la disparition de l'industrie linière ?

Cependant, on l'a dit, et on l'a répété bien des fois : l'industrie linière doit périr puisqu'elle n'a pas la force de lutter contre la concurrence étrangère sans le secours des droits de douane. Il s'est trouvé un jour, une heure, où ceux qui parlaient ainsi ont tenu

dans leurs mains le sort de cette industrie coupable, et la condamnation a été bel et bien prononcée. Elle est insérée dans les traités de commerce et elle porte la date de 1860.

Si l'exécution de la sentence de mort a été retardée, c'est à la guerre de la sécession américaine et à la crise cotonnière qui en est résultée, qu'on le doit. Mais, depuis que les Etats-Unis ont su créer chez eux une industrie qui leur a permis de développer les ressources immenses dont ils disposent, et d'entrer, à leur tour, dans la lice où se rencontrent les rivalités commerciales et industrielles du monde entier, depuis ce jour là, on a vu, sous le poids de la concurrence anglaise qui l'accablait, l'industrie linière décliner progressivement. Si elle ne s'arrête pas sur cette pente, avant peu elle aura disparu des annales de notre commerce.

A l'heure qu'il est, sur 202 établissements de filature, dénombrés en 1873, près de 80 ont cessé d'exister ! Sur 700,000 broches qui existaient alors, on en compte 119,290 démolies et 114,022 inactives !

Nous en avons sous les yeux le tableau détaillé, il nous serait inutile de publier les noms des filateurs. Nous nous sommes borné à faire connaître le total de chaque catégorie; du reste les commissions d'enquête ont reçu ce tableau, les journaux nous signalent presque chaque jour l'arrêt de filatures toutes entières, des suppressions de broches ou des réductions d'heures de travail.

Comment s'opposer à cette mutilation de la patrie? Comment arrêter les progrès d'un mal qui va croissant tous les jours?

Le moyen est bien simple, et les intéressés l'ont depuis longtemps fait valoir devant les enquêtes officielles : rendre effective la protection si mesurée que les traités de 1860 ont bien voulu concéder à l'industrie linière.

Actuellement, c'est à peine si les produits étrangers sont frappés d'un droit de 7  $\frac{3}{4}$  pour 100 pour les fils. Nous demandons pour les fils que le droit de 40 pour 100 qui figure dans les traités, soit élevé au minimum à 12 pour 100, et que l'on prenne des mesures

pour que ce droit soit établi sur la valeur moyenne constatée pendant les dix années précédentes.

Pour les toiles, le droit actuel de 15 p. 100 doit être porté à 48 p. 100, et reposer sur une classification basée sur la moyenne des fils de chaîne et de trame comptés dans l'unité de vérification.

La modestie de ces exigences d'une industrie vraiment intéressante et vraiment utile n'a nullement désarmé les économistes acharnés à sa perte. Tantôt railleurs et tantôt agressifs, ils n'ont épargné ni les quolibets ni les reproches à ces manufacturiers assez osés pour se plaindre. Tous les journaux et toutes les revues qui leur sont dévoués sont remplis d'articles dans lesquels il est fait mépris de la vérité et de la justice.

Dans le rapport qu'il a présenté au Conseil supérieur du Commerce, M. Ferdinand Raoul-Duval, prenant à partie la Chambre consultative d'Armentières, révoquait en doute les affirmations indiscutables des hommes du métier, dont les prévisions et les plaintes n'ont été que trop souvent justifiées par les catastrophes qui ont frappé depuis quelques années un grand nombre d'établissements.

Plus équitable que ces doctrinaires passionnés, nous avons tenu à mettre sous les yeux du grand public les éléments d'un procès dont la perte aurait des conséquences cruelles pour le pays tout entier. L'industrie linière, en effet, n'est pas seule menacée. Un sort semblable à celui qu'on lui prépare, attend l'industrie cotonnière, la métallurgie et d'autres branches du travail national.

La Commission du Tarif général appréciera, elle se refusera à suivre dans leurs errements, les négociateurs des Traités de Commerce expirés ou dénoncés aujourd'hui. Préoccupés également des intérêts longtemps sacrifiés de l'industrie et des intérêts du Trésor, les députés qui font partie de la Commission sauront considérer que l'heure des concessions est passée.

Ce n'est pas quand l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et la Suisse relèvent leurs tarifs, que la République Française doit abaisser le sien. Nous avons pu, sous le coup d'illusions que nous avons

perdues depuis, croire que conclure des traités de commerce, c'était nous assurer des alliances politiques. L'expérience nous a cruellement détrompés.

L'histoire des négociations qui ont précédé et accompagné la conclusion de conventions commerciales avec l'Angleterre est instructive. On sait comment les choses se sont passées alors, et l'on connaît la raison de l'aveuglement volontaire des représentants du gouvernement français. On sait que les champions de la science économique officielle ont été, qu'ils l'aient voulu ou non, des instruments serviles dans la main des hommes d'Etat du second empire. Mais ce que l'on connaît moins bien, ce sont les péripéties des négociations qui ont été entamées pendant ces dernières années, en vue, soit de conclure un nouveau traité avec l'Angleterre, soit de fixer nos relations commerciales avec l'Italie.

Il s'en est fallu de bien peu que le ministère du 16 mai 1877 ne livrât l'industrie nationale à l'étranger. C'est en vain que des hommes éminents, comme M. Féray d'Essonnes et M. Pouyer-Quertier, dans l'enceinte de nos assemblées politiques, à l'Assemblée nationale et au Sénat, s'étaient faits l'écho des plaintes légitimes et répétées des industriels français, le projet de traité franco-anglais comportait de nouvelles réductions de droits de 20 % sur les anciens tarifs; quant au traité avec l'Italie, il faisait certainement plus d'honneur à l'habileté des négociateurs italiens qu'à celle des négociateurs français. C'était un traité à double face. L'état actuel de ses finances forçait l'Italie, dont l'industrie est d'ailleurs peu développée, à nous demander certains avantages qui n'étaient point payés en retour, et l'on a pu dire, avec infiniment de raison, que le traité proposé était libre-échangiste pour les importations italiennes dans notre pays, et restait prohibitif pour nos exportations avec la péninsule.

On le conçoit, ce n'est pas d'un œil indifférent que les industriels français suivaient ces négociations diverses. Ils firent entendre de nombreuses protestations, et l'on dût s'arrêter dans la voie dange-

reuse où l'on ne craignait pas de s'engager, au risque de menacer la prospérité du pays.

Le syndicat des Industries Textiles, l'Association Française, la Chambre de Commerce de Lille, la Chambre Consultative d'Armentières et le Comité Linier du Nord rivalisèrent d'énergie dans leurs efforts pour arriver à ce résultat. En dernier ressort, on se rendit auprès du Chef de l'Etat, et M. le Président de la République dut promettre que toute résolution, en matière économique, serait suspendue jusqu'à la réunion des Chambres.

Dans la séance du 21 janvier 1878, M. Teisserenc de Bort déposait sur le bureau de la Chambre des Députés un projet de loi relatif à l'Etablissement du Tarif général des Douanes. L'article 4 de ce projet de loi est ainsi conçu.

« Les droits établis sur les produits dont la nomenclature suit, sont frappés de 2 décimes et de l'impôt supplémentaire de 4<sup>o</sup>/<sub>o</sub> établi par la loi du 30 décembre 1873, soit de 24 centimes par franc.

« Les produits chimiques, les porcelaines et cristaux, *les produits des industries textiles*, les vêtements, le papier, la pelleterie, la broserie, et toute la binteloterie bénéficient des dispositions de cet article. »

La commission nommée pour l'examen du projet de loi a tenu de nombreuses séances, et son président, l'honorable M. Jules Ferry, aujourd'hui ministre de l'Instruction Publique, a dirigé ses délibérations avec un tact infini. Les représentants de toutes nos industries ont été appelés à déposer; et, à part quelques dissidences prévues, presque tous ont été d'accord pour demander des augmentations de taxes ou des changements de catégories.

L'Industrie linière a fait connaître ses *desiderata*. En renouvelant sa déposition, nous faisons encore une fois appel aux hommes politiques dont le vote décidera du sort de cette belle industrie. Nous n'hésitons pas à le dire: ici, l'équité est du patriotisme. Nous

comptons sur l'équité de la Chambre des Députés. Nous comptons sur l'équité du Sénat.

Nous avons, à dessein, passé sous silence bien des choses. Le sujet était si vaste qu'on ne pouvait véritablement pas tout dire. Nous aurions pu, cependant, insister sur les études approfondies que l'industrie linière réclame des fondateurs d'usines : choix de la localité, agencement et installation du matériel qu'il faut tenir à la hauteur des perfectionnements quotidiens, choix du personnel, etc., etc.

Nous aurions pu également dire un mot des institutions hospitalières et philanthropiques fondées par des manufacturiers, dont le nom est sur toutes les lèvres au sein même de leur exploitation.

Nous n'en avons rien fait, et nous ne tirons pas vanité de notre réserve.

Si nous avons élevé la voix, qu'on le sache, c'est tout autant dans l'intérêt des modestes collaborateurs de l'industrie linière que dans celui des chefs d'usine.

La tarification modérée que nous demandons doit permettre de diminuer les heures de travail sans diminuer les salaires. C'est là, on le voit, une question d'hygiène, de moralité, d'humanité. C'est l'ouvrier rendu à sa famille et à ses devoirs domestiques, c'est l'ouvrier s'instruisant (car il peut désormais fréquenter les cours d'adultes), se développant de toutes les manières, apportant dans l'accomplissement de sa tâche un élan nouveau, et rendant hommage au gouvernement éclairé de la République, auquel il sera redevable d'un grand bienfait.

Si notre appel n'est pas entendu, comment s'y prendra-t-on pour donner satisfaction aux aspirations légitimes de ceux dont le travail quotidien est l'unique ressource? Quel remède inventera-t-on pour soulager des maux bien grands en vérité? A bout d'expédients, les économistes se croiseront les bras sans doute, et qui sait si demain quelque grève immense ne viendra pas jeter la ruine et le

désordre dans nos centres industriels du Nord? Est-il besoin d'évoquer le souvenir douloureux de la grève de Roubaix, en 1867? L'année 1878 a vu la grève d'Anzin, et, en janvier 1879, nous avons eu la grève, bientôt éteinte, de Cornimont suivie de quelques autres.

Il faut avoir le courage de le dire, le *statu quo*, en matière de droits, c'est, à courte échéance, l'abaissement des salaires. La réduction des salaires, c'est aujourd'hui un mouvement d'opinion chez les ouvriers; demain, c'est la grève générale peut-être des centres industriels du Nord, de l'Est et de l'Ouest.

Et quelle tristesse pour les amis de nos institutions, et quels puissants arguments pour leurs ennemis, si l'établissement définitif et régulier de la République coïncidait avec la diminution du bien-être de nos ouvriers et de la richesse publique.

Mais pourquoi nous alarmer à l'avance? Pourquoi prophétiser le malheur, quand il suffit d'une entente rationnelle des intérêts en jeu pour apaiser la crise que nous traversons et conjurer toute crise nouvelle? Nous le répétons, tous les éléments de la question sont placés sous les yeux de la Commission du Tarif général et de la Chambre. Nous attendons l'avenir avec confiance.

Nous nous sommes efforcé de parler un langage compris de tous, et nous avons fait notre possible pour donner à cette notice toute la précision et toute la clarté désirables. Nous ignorons si nous y avons réussi, et pourtant, il semble que le succès est sûr lorsque l'on parle à des Français de ce qui fait la gloire et la richesse du pays.

Les derniers mots que nous voulions jeter dans cette discussion, nous les empruntons à la devise de cette magnifique Exposition universelle, qui a donné la mesure de nos efforts, et nous n'en trouvons pas qui résumant mieux la pensée qui nous a inspiré cette étude : *Pax et Labor! Paix et Travail!*